

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-365
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports, Vie Associative

OBJET : Attribution et versement d'une subvention exceptionnelle
« Anniversaire » – Cross Guy Dalban 40^{ème} Anniversaire -
Athlétique Club Ondaine de Firminy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, entre autres son article L.1611-4 relatif au droit de contrôle que peut exercer toute collectivité qui attribue une subvention ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Vu le dispositif institué pour les anniversaires des associations ou sections locales et d'évènements spécifiques, qui prend en compte la date anniversaire sur la base de 10 € / an, en retenant ce chiffre au décennal, hormis pour le ¼ et le ¾ de siècle où les us sont de nature à justifier cette prise en compte quinquennale ; le nombre d'adhérents de l'association, connu d'après l'effectif mentionné dans la dernière enquête transmise en Mairie, auquel il est appliqué un ratio de 1€ / adhérent ; une variable déterminée à partir du budget prévisionnel qui sera fonction des manifestations exceptionnelles mises en place à l'occasion de l'anniversaire et de leurs coûts.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'ACOF, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du cross Guy Dalban qu'elle organise chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver, sur la base du dispositif précité, l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 595 € à l'Athlétique Club Ondaine de Firminy,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune.

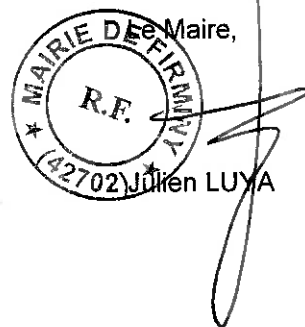
COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2022-365
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE**, sur la base du dispositif précité, l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 595€ à l'Athlétique Club Ondaine de Firminy,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la Commune.

Ont signé au registre les membres présents.

Firminy, le 05 Décembre 2022

Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

**Objet : Attribution et versement d'une subvention exceptionnelle
« Anniversaire » – Cross Guy Dalban 40^{ème} Anniversaire - Athlétique
Club Ondaine de Firminy**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 29 Novembre 2022, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Lundi 05 Décembre 2022 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18h14), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18h10), M. CHANUT Robert (à partir de 18h20), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane (à partir de 18h32), M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58), M. PETIT Marc, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CHALAND Christophe (jusqu'à 18h14) à M. MADO Patrick, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18h10) à Mme PINEL ROCHE Arlette, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18h20) à M. ROBERT Loïc, M. ZEDDA Marc à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme BERTOLETTI Christiane (jusqu'à 18h32) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 19h58) à M. CELLE Denis, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent, Mme PERRON Julie à Mme TAING Claire.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAMOSSO Jacqueline.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

